# L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 26 NOVEMBRE 1840.


POUR GOUVERNEUR:
## HENRY JOHNSON,
*Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.*

### AFFAIRE D'HAUTEVILLE.

La décision de cette [illegible] affaire vient d'être rendue en faveur de Madame d'Hauteville.

Avant de donner l'opinion de la Cour, il ne sera peut-être pas hors de propos de rappeler succinctement les faits qui ont précédé le procès.

Il paraît qu'en 1837, Mademoiselle Ellen Sears, de Boston, se trouvant à Paris avec sa famille y fit connaissance de M. Grand d'Hauteville, du Canton de Vaud, (Suisse) et que peu de temps après les deux familles se rendirent en Suisse pour y célébrer l'union de M. D'Hauteville avec Mlle. Sears. Cette union fut sans doute formée sous de mauvais auspices, car dès les premiers mois de 1838 la discorde régnait entre les époux.

Madame D'Hauteville part pour Boston avec l'assentiment de son mari en promettant de revenir prochainement. Mais une fois arrivée elle ne songe plus à s'en retourner. Au mois de septembre elle donne le jour à un enfant dont la garde ou la possession fait l'objet du procès.

M. D'Hauteville, voyant que ses lettres demeuraient sans effet, se décida à se rendre lui-même aux Etats-Unis pour réclamer par tous les moyens légaux sa femme et son enfant.

*Opinion de la Cour.*

"Dans cette affaire le writ d'Habeas Corpus a été lancé à la requête de Gonzalve Grand D'Hauteville, et dirigé à Ellen sa femme et à David et Miriam C. Sears, parens de cette dernière, leur enjoignant de produire devant la Cour le corps de l'enfant Frédéric, fils du pétitionnaire et sa femme Ellen.

"Dans sa pétition, M. D'Hauteville expose qu'il est citoyen du Canton de Vaud, en Suisse, qu'il a épousé le 23 Août 1837 dans l'église de Montreux, Canton de Vaud, Ellen Sears, dont le père était alors citoyen de la république de Massachusetts dans les Etats-Unis. Qu'au commencement de 1838 sa femme, avec son consentement, vint à Boston en visite temporaire et s'est [illegible] toujours depuis, sans aucune cause juste connue du pétitionnaire, refusée à se réunir à lui; qu'il réclame la garde de l'enfant dont elle est accouchée le 27 septembre 1838.

"A ce writ M. et Madame Sears ont répondu que cet enfant n'était point en leur possession; que l'enfant et la mère étaient avec eux et sous leur protection et qu'ils ne pensaient pas devoir retirer à leur fille cette protection qu'elle n'avait jamais cessé de mériter.

"Mad. D'Hauteville répond qu'elle a l'enfant en sa possession; que comme sa mère elle prétend y avoir un droit exclusif pour les soins qu'il réclame et non à d'autres fins; qu'il n'est donc ni privé de sa liberté ni retenu illégalement. Que son éducation morale et religieuse ne sera point négligée d'autant qu'elle a, elle, des moyens suffisans pour subvenir aux dépenses de son éducation, et que l'âge de l'enfant ne permet pas de le séparer d'elle sans les plus grands dangers.

"Mad. D'Hauteville ajoute qu'elle a abandonné son mari et se voit obligée de vivre séparée de lui à cause d'une "foule de circonstances" déduites dans ses défenses, mais se réduisant toutes à dire que son mari n'avait pas réalisé les espérances de sympathie et d'affection qu'il avait fait concevoir avant son mariage et que sa conduite envers elle et sa mère l'avait rendue *incroyablement malheureuse*; qu'enfin elle avait la conviction de ne pouvoir supporter la société de son mari.

"M. D'Hauteville, dans ses répliques, nie absolument qu'il y ait eu de sa part la moindre cause de séparation ni aucun acte, ni projet qui ne sanctionne pas la plus vive affection. Il ne croit même pas qu'il y ait jamais eu entre eux d'autres motifs de chagrin que ceux que fournissait la conduite de sa *femme* occasionnée par de funestes conseils. Tous les écrits de M. D'Hauteville respirent le plus vif désir de voir sa femme revenir à lui; mais ils accusent invariablement sa belle-mère d'avoir causé tout le mal.

Ici la cour repousse, d'après les témoignages, les accusations portées contre Madame Sears par M. D'Hauteville; le résultat de l'affaire prouvant au contraire que Madame Sears avait constamment cherché à maintenir la paix et la bonne harmonie parmi les parties.

"Il est prouvé que la défenderesse n'a accordé sa main que parce qu'elle ne croyait pas devoir la refuser après avoir donné au demandeur quelques encouragements et que rien ne fut plus triste que le voyage de Paris à Veray où devait se faire le mariage. C'était, a dit M. Sears, une triste promenade pour nous tous, ressemblant beaucoup plus à un enterrement qu'à une noce.

"Sans entrer dans le détail de troubles domestiques, nous devons dire que les scènes de Hauteville, de Genève, et surtout celles de Paris n'étaient que trop propres à produire l'effet dont on se plaint. Il ne nous appartient pas d'examiner si la conduite de Mr. D'Hauteville est de nature à justifier la démarche de séparation de sa femme: notre décision ne doit porter que sur la question de savoir quel est celui des deux parens qui doit avoir la garde de l'enfant. Mais en même temps, nous sommes loin de penser avec le conseil du demandeur, que rien ne peut autoriser une femme à se séparer excepté ce qui pourrait autoriser à demander le divorce. Le mari peut n'aller pas aussi loin, à beaucoup près, que la limite tracée par l'acte de l'assemblée" et cependant traiter sa femme de manière à lui rendre l'existence à charge.

[A continuer]

Une personne respectable et à portée d'être bien informée nous assure que le bruit de la mort de M. Phillipe de l'Assomption est sans aucun fondement. Quoique nous n'ayons accueilli et enregistré ce bruit que parce qu'il nous venait d'une source digne de confiance, il se peut cependant qu'on nous ait induits en erreur: il nous sera agréable d'apprendre que M. Phillipe n'a été tué que dans les journaux.

*Navires à vapeur.*—Il y a en ce moment trois navires à vapeur en route pour les Etats Unis. Le *British Queen* qui a dû quitter Londres le 2 courant; le *Great Western* qui est parti le 7 de Bristol, se rendent tous deux à New York. Le *Columbia* a mis en mer le 4, allant de Liverpool à Boston. Ce dernier navire et le *British Queen* seront arrivés sans doute du 17 courant au 20 au plus tard.

### INTERIEUR.

ELECTIONS.—VERMONT.

Soixante neuf villes donnent 4929 voix de majorité aux whigs, ce qui constitue un gain de 1704 depuis l'élection de septembre. La majorité dans cet Etat ne saurait être au dessous de 15,000 voix.

MASSACHUSETTS.

La majorité whig dans cet Etat est de 18,154 voix. John Davis a obtenu une majorité un peu moins forte que Harrison; mais elle va encore au delà de 16,000.

CAROLINE DU NORD.

D'après le gain constaté dans un bon nombre de comtés, la majorité whig doit excéder 10,000, quoiqu'en dise l'*Enquirer* de Richmond.

KENTUCKY.

Cet Etat se comporte admirablement: 52 comtés donnent à Harrison une majorité de 20,000 voix. Il pourra disputer le drapeau d'honneur.

INDIANA.

On connaît déjà le résultat de soixante [illegible]; on n'attend plus que ceux de 25. La majorité de Harrison est déjà de 16,000.

OHIO.

La majorité whig ira au moins à 23,000 voix.

On assure que le général Cass a été nommé par une assemblée loco-foco du comté de Monroe, candidat à la Présidence pour 1844. C'est s'y prendre de bonne heure.

On lit dans le *Courrier* de Charleston du 20 courant:

"L'honorable J. E. H[illegible] est de retour dans notre ville, [illegible] accompli l'importante mission dont il s'était chargé à la [illegible] [illegible] Il a assuré autant que faire se peut, la [illegible] de la malle du Nord, et il mérite [illegible] [illegible] reconnaissance de la [illegible] commerciale de [illegible]."

Nous souhaitons que la mi[illegible] [illegible] Charleston l'heureux résultat [illegible] [illegible] de Charleston, et nous [illegible] [illegible] que notre ville soit appelée à en [illegible] [illegible]. Nous n'avons guère moins [illegible] [illegible] dix jours, la malle n'a manqué qu'[illegible] fois.

Trop [illegible] l'apathie de quelques [illegible]

[illegible]

... négligence que des citoyens apportent à remplir les premier de leurs devoirs envers la société.

Aujourd'hui nous sommes heureux d'avoir à citer, d'après le *Baltimore Patriot*, un exemple de zèle digne de remarque.

"Deux hommes étaient à travailler sur *Tilghman's Island*, à trente milles environ de Baltimore, à l'époque des élections présidentielles, et ils ne pouvaient se rendre aux *polls* à Baltimore faute de moyens de transport.

"Dans la matinée du jour qui précéda l'élection, un bateau de Baltimore accosta l'île pour y prendre deux votans loco focos. Nos deux hommes, qui appartenaient au parti de l'opposition, demandèrent avec instances de leur donner passage et offrirent même de payer chacun cinq piastres, mais en vain.

Le matin de l'élection, ils parvinrent à se procurer un petit canot pouvant à peine contenir deux personnes; [illegible] traversèrent la baie à force de rames dans cette frêle embarcation pour aborder à Sandy Point. Cette traversée de sept à huit milles dans une coquille de noix n'était pas sans danger. Arrivés à Sandy Point il leur fallait encore faire 25 milles à pied et ils les firent. A cinq heures et demie, trente minutes avant la clôture des polls, nos deux zélés citoyens arrivèrent au 5e district où ils déposèrent leur vote pour "Harrison & Tyler." Il est difficile de mieux faire.

New York.—On assure que la frégate à vapeur que l'on construit dans cette ville pour l'empereur de Russie, sera lancée d'ici à quelques jours. On fait de grands éloges de ce navire; on le dit supérieur au Great Western, au British Queen et au Président.

Boston.—On assure que M. Canard doit au printemps prochain joindre deux nouveaux navires à vapeur à ceux qui font déjà le service entre l'Angleterre et Boston.

Le *Boston Courier* dit que le marché est conclu à $13,800 pour compléter le monument de Bunker-Hill. M. Savage qui s'est chargé de l'entreprise, s'est engagé à finir le travail le 1er octobre 1843.

New-Jersey. La Législature de cet Etat s'est ajournée le samedi 14 courant et s'assemblera de nouveau le 12 janvier prochain. L'élection des Sénateurs au Congrès a été remise à la session d'hiver.

Nous lisons dans un journal de la Mobile:

"On calcule que James G. Birney, le candidat abolitioniste pour la Présidence, a reçu environ 400 voix dans l'Ohio et 500 dans la Pennsylvanie. Il en a obtenu 170 dans la ville de New-York et près de 1,000 dans l'Etat, la ville comprise. Nous croyons qu'on peut estimer à 5,000 le nombre des voix que ce candidat aura reçu dans toute l'Union.

Philadelphie—Le 14 courant, entre 9 et 10 heures du soir, un orage épouvantable, accompagné de tonnerre et d'éclairs, a éclaté sur cette ville. Pendant le cours de cet orage, plusieurs maisons furent ébranlées comme si elles avaient subi le choc d'un tremblement de terre; et cette violente secousse a jeté l'effroi dans une partie de la population. Il ne paraît pas cependant qu'elle ait occasionné aucun accident. On assure qu'au moment où ce tremblement eut lieu, les eaux de la Delaware se soulevèrent et éprouvèrent une agitation inaccoutumée.

Braham.—Le célèbre chanteur anglais, obtient en ce moment un grand succès à New York.

POPULATION DE L'ETAT DE DELAWARE.

| | 1840 | 1830 |
|---|---|---|
| Comté de New Castle | 33,118 | 29,710 |
| " Kent | 19,858 | 19,911 |
| " Sussex | 25,131 | 27,118 |
| | 78,107 | 76,739 |

### EXTERIEUR.

AMERIQUE MERIDIONALE.

Buenos Ayres et Montevideo—Nous recevons par la voie de New York des nouvelles de Montevideo qui vont jusqu'au 13 septembre.

Le 5 de ce même mois, Buenos Ayres était encore bloqué par l'escadre française, et ce jour était le 895e du blocus. On attendait avec grande impatience de part et d'autre le nouvel amiral français. On croyait encore que cet amiral était M. Baudin et cela donnait bon espoir. "Il n'hésiterait pas, disait on, à terminer d'une manière expéditive les difficultés qui existent entre les deux gouvernemens", et l'on rappelait la manière dont il avait agi à la Vera Cruz, il y a bientôt deux ans.

La province de Corrientes a été envahie par une division de l'armée d'Echague, division commandée par le général Fernando Gomez St. Ferre. Le gouverneur révolutionnaire a publié une proclamation dans laquelle il reproche en terme fort violent au général Lavalle d'avoir entraîné cette province dans une entreprise impossible à réaliser; il l'accuse de trahison, d'ingratitude, et finit par en appeler à la générosité de Don F. Rivera. Cette proclamation est accompagnée d'une autre dans le même genre, signée de Don José Maria Paz.

Lavalle a abordé dans la province de Buenos Ayres et la marche de ses troupes a été signalée, à ce qu'il paraît, par des excès de toute espèce: Rosas est campé avec les troupes qu'il a sous ses ordres à 5 lieues environ de Buenos Ayres. Malgré ces démonstrations hostiles, on ne pense pas qu'une bataille ait lieu prochainement.

Les bons du trésor en circulation dans la République au 1er. septembre s'élevaient à la somme de $1355000.

Le navire des Etats Unis, *Marion* de 16 canons, commandé par le capitaine William J. Bell, s'est rendu le 2 septembre de Buenos Ayres à Montévideo, ayant à bord comme passagères la femme et la fille de M. Alfred Slade, consul des Etats Unis. Ces deux dames reviennent aux Etats Unis.

ETAT DES PARTIS EN ANGLETERRE.

Le *Frazer's Magazine* donne comme certain qu'il se forme actuellement une coalition entre une portion des whigs et des conservateurs sous la bannière unie de Lord Melbourne, de sir Robert Peel et de Lord Russel. Une des conditions premières de l'Union projetée est d'écarter O'conell et ses partisans. Si cette coalition se forme, et tout annonce qu'elle se formera prochainement, la majeure partie des whigs et des torys se trouveraient unis comme conservateurs et pourraient former une administration très forte et très compacte.

M. Wheaton, ministre résident des Etats Unis, à Berlin, parcourt en ce moment les différens Etats de la confédération germanique, afin d'étudier leurs institutions, leur commerce et leur industrie. Voici ce que dit à ce sujet une lettre de Hambourg: "M. Wheaton est déjà connu comme l'un des hommes d'Etat les plus distingués de l'Amérique et ses rapports avec l'Union commerciale de l'Allemagne lui a déjà été d'une grande utilité. Ses efforts incessans pour l'accroissement des relations commerciales entre les Etats-Unis et l'Allemagne méritent la reconnaissance de ce dernier pays.

### VARIÉTÉS.

MATHIEU PETIT ou LE BAISER D'ADIEU.
*( Voir l'Abeille d'hier. )*
IV (Suite.)

Quand Mathieu eut lu la lettre de Constance, il se mit tout en œuvre pour exciter le zèle de ses deux compagnons. Il leur confia une partie des outils que lui avait envoyés Constance, mais sans leur dire de quelle main il les tenait. Ils résolurent de former tous les trois une sorte de société en évasion, chacun devant prendre sur soi une part des travaux et des risques de l'entreprise. Bien que le gardien de l'infirmerie eût presque toujours les yeux fixés sur eux, ils se communiquaient leurs pensées par des signes aussi prompts que la parole.

La grande difficulté était d'enlever la porte du conduit, que l'on avait condamnée depuis longtemps et qui se trouvait fermée par des vis et des écrous. Ils commencèrent par établir une partie de palets dans l'angle de la galerie où la porte était placée. Chacun d'eux, sous prétexte de ramasser son palet, donnait à la porte un ou plusieurs coups de tournevis, suivant le temps que le gardien mettait à se retourner. Quand une vis était enlevée, elle était aussitôt remplacée par une fiche en bois qu'ils avaient fabriquée d'avance la nuit, entre leurs draps. Toutes les vis furent enlevées ainsi les unes après les autres, sans que l'œil le plus clairvoyant eût pu soupçonner le moindre travail extérieur. Enfin, après des soins et des travaux infinis, il vint un moment où la porte pouvait être enlevée sans opposer de résistance. Il ne s'agissait plus que de trouver une nuit où le gardien du dortoir serait endormi.

La nuit même du jour où ils avaient achevé leur ouvrage, le gardien fut pris d'un profond sommeil. Ils jugèrent l'occasion favorable. Ils quittèrent aussitôt leur lit et sortirent à pas de loup du dortoir sans que le gardien fit un seul mouvement. La porte étant enlevée: ils s'élancèrent dans l'escalier avec la légèreté des ombres, prêtant l'oreille à chaque marche [illegible] Quand ils furent dans la cour, l'horloge de la maison sonna minuit. Mathieu se dit alors que Constance devait l'attendre de l'autre côté des murs. Cette idée raffermit son courage et lui donna une force surnaturelle.

La porte du conduit [illegible] [illegible] n'eût jamais été fixée. Quand elle fut renversée, [illegible] associés [illegible] [illegible]

[illegible]

Petit. Mais à peine Bel-Ange eut-il mis la tête à l'entrée du conduit, qu'il déclara n'être pas assez mince pour pouvoir y passer. Sauveur fit la même déclaration, et tous les deux se démirent de leurs droits en faveur de Mathieu.

Ce dernier s'empressa de profiter de cette circonstance tout en craignant de ne pouvoir passer non plus que ses deux compagnons, car il était à peu près de leur taille. Mais il avait eu soin de s'emparer de la corde d'une citerne qui se trouvait dans un des coins de la cour. Il s'en fit une ceinture et pria les deux détenus de la lui attacher autour du corps, il présenta sa tête à l'entrée du conduit et reconnut qu'en effet l'ouverture était fort étroite. Il ne perdit pourtant pas courage et lorsqu'il s'y fut introduit jusqu'à la ceinture, il cria à ses deux compagnons de le pousser par les pieds. Il rampa pendant quelques minutes; sa tête heurtait à chaque instant contre les pierres aiguës qui garnissaient les parois du conduit. Mais bientôt l'ouverture devint si étroite qu'il ne lui fut pas possible d'avancer ni de reculer. La compression jointe au manque d'air faillit lui faire perdre connaissance. Alors il pensa que sa dernière heure était venue; il se décida à rester immobile et recommanda son âme à Dieu.

Cependant la pensée de mourir au moment de retrouver Constance lui fit tenter un dernier effort. Armé d'un caillou tranchant, il s'en servit comme d'une truelle pour détacher quelques pierres qui lui faisaient obstacle. Bientôt il crut sentir que l'ouverture s'élargissait et que l'air devenait moins épais: au bout de quelques instans il aperçut le ciel et ne marcha plus qu'à demi courbé. Enfin il fut hors de l'égout; mais il fallait se hâter encore, car ce trajet souterrain qui venait de lui couter de si pénibles efforts, les gardiens pouvaient le faire en quelques enjambées. Il était dans la cour des ateliers de charronnage.—Dans la cour voisine s'élevait le premier mur d'enceinte. La porte de communication était entr'ouverte. Il franchit ce premier obstacle en se servant de la corde de la citerne et du crochet qui garnissait l'une des extrémités. Il ne lui restait donc plus que le second mur à escalader, après quoi il était hors de la prison. Mais au moment où il s'apprêtait à lancer son crochet pour tenter une seconde escalade, il aperçut à l'angle du mur, à une distance de dix pas au plus, un soldat en faction. C'était de la veille seulement que le directeur, ayant eu quelque soupçon de l'évasion projetée, avait fait placer une sentinelle en cet endroit.

Mathieu comprit qu'il ne pouvait faire un mouvement ni un pas de plus sans être découvert. Il eut un moment l'idée de fuir, mais le danger était le même en fuyant qu'en restant. Le soldat lui tournait le dos et devait en se retournant se trouver face à face avec lui. Cependant, en examinant avec attention l'ombre projetée par cet homme, Mathieu fut frappé de l'immobilité de son corps et du mouvement de sa tête, qui s'inclinait et se relevait régulièrement. Dans un moment elle tomba sur son épaule, puis se redressa brusquement. Mathieu s'aperçut alors que la sentinelle dormait, mais comme dorment les sentinelles, debout, et la main sur la baïonnette.

Il n'hésita plus à lancer son crochet au sommet du mur. Ce bruit, si léger qu'il fût, suffit pour réveiller le soldat. Il se frotta les yeux et fit même quelques pas; Mathieu se crut perdu, mais bientôt le soldat s'arrêta de nouveau et sa tête reprit son balancement régulier. Mathieu comprit qu'il n'y avait plus à hésiter; il grimpa jusqu'au haut du mur avec agilité. Mais une fois dehors qu'allait-il devenir si Constance avait renoncé à l'attendre, car il y avait plus d'un mois qu'elle lui avait écrit. Il n'avait d'autre habit que celui de la prison, et dans quel état! souillé, mis en lambeaux par l'expédition souterraine qu'il venait d'exécuter.

Or, à peine sa main droite eut elle paru sur le sommet du mur, qu'une voix de femme murmura du dehors cette ronde de Saint-Pavers à laquelle se rattachaient pour lui les doux souvenirs d'un autre temps.

Au même instant un coup de fusil se fit entendre, le factionnaire venait de se réveiller. La balle alla frapper le bras droit de Mathieu, qui lâcha prise. Il tomba d'une hauteur de près de dix pieds, et dès qu'il fut par terre, il vit accourir de la cour voisine plusieurs gardiens qui se précipitèrent sur lui. Il aperçut au milieu d'eux ses deux associés d'évasion, Bel-Ange et Sauveur, qui le félicitèrent ironiquement sur son adresse. Il reconnut que ces deux misérables ayant désespéré de s'évader avec lui, s'étaient hâtés d'aller le dénoncer pour éviter un châtiment et s'attirer la bonne grâce des employés, suivant l'usage des prisons.

Mathieu Petit fut reconduit à l'infirmerie par deux gardiens qui passèrent près de son lit le reste de la nuit. Le lendemain, quand sa blessure fut pansée, il fut amené dans le cabinet du directeur qui le condamna à passer trois mois dans un des cachots situés dans le quartier des hommes. Ce nouvel événement n'abattit pas le courage de Mathieu Petit, car son caractère, comme on l'a vu, s'était étrangement développé avec les circonstances.

V.

Environ six mois après cette vaine tentative, l'inspecteur de la prison vint annoncer au directeur que le matin, en faisant sa ronde dans les dortoirs du quartier des hommes, il avait cru remarquer, parmi les détenus certains mouvemens extraordinaires qui présageaient ou un complot ou une scène de désordre. Dans ce temps-là, les insurrections dans les maisons centrales étaient plus fréquentes qu'elles ne le sont aujourd'hui. La règle du silence n'y était pas établie, et les détenus, étant libres de communiquer entr'eux dans les préaux et les ateliers, pouvaient facilement s'exciter mutuellement à la révolte. Le directeur n'attacha pas d'abord une grande importance au rapport que lui fit l'inspecteur. Habitué à exercer sur les détenus une autorité qu'il savait faire craindre et respecter, il était persuadé qu'il suffirait toujours de sa présence et d'une courte allocution pour calmer les esprits des plus mutins. Cependant, vers les neuf heures du matin, au moment où les prisonniers se répandirent dans les cours pour se rendre à la cantine, les rapports des gardiens devinrent alarmans. La plupart des détenus avaient enfreint le règlement. Dans les ateliers malgré les injonctions réitérées des gardiens, quelques uns avaient refusé de se rendre à leurs travaux et étaient restés en groupes au milieu des cours. Des vociférations menaçantes avaient été poussées à plusieurs reprises.

C'était Mathieu Petit qui s'était mis à la tête du complot et l'avait organisé, préparé de longue main avec une énergie, une persévérance infatigables. Depuis longtemps il haranguait les prévenus en secret, leur rappelait que la caserne de la prison étant en ce moment presque dégarnie, jamais ils ne trouveraient une meilleure occasion de s'échapper. Il était dit qu'il ne pouvait sortir de prison qu'à la faveur d'un grand tumulte, et ses compagnons se trouvaient ainsi servir à leur insu l'unique pensée qui le soutenait.

Bientôt la sédition, qui ne s'était d'abord manifestée que par quelques mouvemens partiels, éclata sur tous les points du quartier des hommes. A chaque instant de nouvelles clameurs retentissaient dans les cours. Plusieurs gardiens qui avaient essayé de s'emparer des meneurs avaient reçu de graves blessures. Partout on essayait d'enfoncer les portes et d'arracher les barreaux des fenêtres. Dans les préaux, les ateliers, les dortoirs, on n'entendait que des cris de fureur. Le désordre était à son comble. On s'empressa d'annoncer au directeur que plus de quatre cents détenus étaient rangés dans la seconde cour et paraissaient déterminés à forcer les grilles et à sortir en masse de la prison. Déjà même on entendait distinctement le bruit de l'assaut donné à l'une des portes de communication qu'ils battaient avec des leviers, des poutres et des marteaux d'enclume, pris dans le chantier des charpentiers.

Le directeur fit aussitôt mettre sous les armes un corps de vétérans, malheureusement peu nombreux en ce moment, qui occupait la caserne attenant à la prison, puis il se transporta sur le théâtre de la révolte. En entrant dans le préau où les insurgés étaient réunis, il fut surpris de l'ordre qui régnait au milieu d'eux. Ils étaient rangés sur trois lignes de front, armés, les uns d'outils tranchans, les autres de fer arrachés aux fenêtres. L'uniforme des détenus de Clairvaux se compose d'une veste grise à collet et parements rouges, d'un pantalon de même étoffe, et, pour coiffure, d'une casquette en feutre gris à large visière. On se figure aisément le spectacle ignoble et sinistre offert par cette phalange de quatre cents misérables. Un seul d'entre eux, Mathieu Petit, encore fier et vraiment déterminé, empruntait une sorte d'élévation sauvage à la pensée secrète qui l'animait.

Le directeur, sans se laisser intimider par les démonstrations belliqueuses des insurgés, s'avança vers eux d'un pas résolu et étendit la main pour annoncer qu'il voulait parler. Il s'adressa à ceux qui se trouvaient près de lui, et leur demanda d'une voix énergique la cause de cet armement. Mathieu Petit prit alors la parole et demanda que les grilles de la prison fussent ouvertes, tous les détenus du quartier des hommes étant décidés à se les faire ouvrir de vive force en cas de résistance. Le directeur, feignant de ne pas avoir compris le sens de cette injonction, ordonna aux insurgés de se disperser et de déposer leurs armes à l'instant même au milieu du préau. Ces paroles n'ayant excité que de nouvelles menaces, la porte de communication fut ouverte et donna passage à un peloton de soldats, qui alla se ranger en bataille devant le mur opposé à la troupe des insurgés.

Le directeur renouvela alors ses sommations. Les deux premières restèrent sans effet, bien qu'à l'entrée des soldats un certain désordre se fût mis dans la troupe des détenus. Nul doute qu'à la troisième la troupe entière ne se fût dispersée si Mathieu Petit ne fût sorti des rangs en s'écriant:

—Reculerons-nous quand nous sommes plus de quatre cents et qu'ils sont à peine quarante.

En disant cela, il s'élança, suivi des plus déterminés, du côté des vétérans. Ce mouvement se fit avec tant d'impétuosité que la plupart des soldats, qui n'avaient pas encore reçu l'ordre de tirer, hésitèrent à lâcher leur coup de fusil. Un combat corps à corps s'engagea entre eux et les détenus; en moins d'un instant, la cour, trop étroite pour le nombre des combattans, offrit le spectacle d'une effroyable mêlée; il devint impossible d'entendre la voix des chefs. Les insurgés, qui avaient pour la plupart perdu toute raison, frappaient indistinctement et sur les soldats et sur les leurs. Mais, une fois engagés, rien ne pouvait les faire reculer.

Cependant, au milieu de la bagarre, Mathieu Petit ne pouvait pas perdre de vue son unique dessein. Armé du fusil qu'il avait arraché à l'un des soldats, il s'était frayé un passage au milieu des combattans et s'était dirigé vers la porte de sortie déjà fort ébranlée par le précédent assaut. Quelques coups de crosse suffirent pour enfoncer une planche et pratiquer une ouverture. Au moment où Mathieu s'échappait il reçut dans le côté un coup de baïonnette qu'il sentit à peine d'abord tant il était animé par la lutte qu'il venait de soutenir. Plus de cinquante détenus, parmi lesquels se trouvaient Bel-Ange et Sauveur, ses deux anciens complices d'évasion, s'élancèrent sur ses traces en poussant des cris de triomphe. Aucun des soldats ne se mit à leur poursuite; le combat qui se livrait dans le préau était trop acharné pour qu'ils pussent sortir.

Une fois parvenus dans la cour d'entrée, les détenus ne pouvaient se regarder comme libres. Ils franchirent sans obstacle la grille extérieure, car le concierge n'essaya même pas de faire résistance. Ils s'enfuirent ensuite à toutes jambes dans différentes directions.

Mathieu [illegible], en sortant, devant la porte de la pri[illegible] [illegible] femme qui avait des yeux [illegible] anxiét[illegible] [illegible] qui s'évadaient. C'était elle, [illegible] il la revoyait [illegible] deux ans [illegible] souffrances et [illegible] [illegible]

[illegible] dans ses bras; mais elle ne répondit à [illegible] de joie que par un cri de douleur, [illegible] [illegible] reconnaître Mathieu: sa figure [illegible] couverte de sang. Il avait reçu plus de dix [illegible], et comme il s'affaiblissait peu à peu, elle fut [illegible] de l'entraîner en le soutenant dans les bras [illegible]

[illegible]

jusqu'à l'entrée du bois qui avoisine la prison. Là il lui déclara qu'il n'avait pas la force d'aller loin: son sang coulait en abondance. Il se [illegible] tomba au pied d'un arbre; il lui dit adieu, et ses yeux se fermèrent.

*(La fin à demain.)*

☞ Mr. JAMES D. DENEGRE sera soutenu à la prochaine élection d'alderman pour le premier district de la première municipalité, par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille.
Veuillez annoncer que M. JOHN DAVIS sera soutenu par un grand nombre de votans comme candidat à la place d'alderman du 1er District de la 1ère municipalité, en remplacement de Mr. Philippe Lefonta, décédé. 14 nov

☞ Veuillez annoncer M. J. F. Barthelemy comme candidat à la place d'Alderman du 1er. District de la Municipalité No. 3, devenue vacante par la démission de M. O. Mo[illegible].
21n PLUSIEURS VOTANS DU 1er. DISTRICT.

DERNIERES DATES

| | | | |
|---|---|---|---|
| New York | nov 16 | Liverpool | oct. 20 |
| Boston | nov 14 | Londres | oct. 19 |
| Philadelphie | nov 17 | Havre | oct. 19 |
| Washington | nov 17 | Paris | oct. 19 |
| Baltimore | nov 17 | Bordeaux | oct. 11 |
| Charleston | nov 20 | Madrid | oct. 8 |
| Vera-Cruz | oct 17 | Cadix | oct. 2 |
| Tampico | oct 17 | Havane | oct. 31 |
| Mexico | sep 27 | Glasgow | oct. 21 |

## COMMERCIAL.

MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 25 novembre 1840.

| | | |
|---|---|---|
| Espèces | 2 @ 3 | pour cent prime |
| Billets de Banque des E.U. | du pair à 1 pr. | |
| Notes de la Trésorerie | 2 @ 3 | do. |
| Souverains | $4 84 @ 94 | |
| Doublons Espagnols | 16 75 @ 17 | |
| do Mexicains | 15 75 @ 16 | |
| Américains | 2 @ 3 | pour cent prime |

MARCHÉ DE LA NLLE.-ORLEANS.
Mercredi soir, 25 novembre.

1,000 balles de coton ont été vendues hier à une heure avancée, et elles n'ont pas été mentionnées dans notre rapport. Le marché a été encore assez animé aujourd'hui: près de 3,500 balles ont été vendues à de bons prix et à une légère hausse sur nos cotes. Les demandes donnent principalement pour les belles qualités qui sont [illegible] recherchées par les facteurs du Nord. Parmi les ventes nous mentionnons: 300 balles à 7½; 70 à 8½; à 8½; 80 à 9½; 150 à 8; 400 dont 100 de choix à 11½ et le reste à 10 cents.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
*Correspondant à celle du Havre.*
Louisiane et Mississipi.

| | | |
|---|---|---|
| Ordinaire et bas, de | 7 1-2 à | 7 3-4 |
| Ordinaire, | 8 1-4 à | |
| Bon ordinaire, | 8 3-4 à | |
| Bon ordinaire et petit courant, | 9 1-4 à 9 1-2 | |
| Petit courant et courant, | 10 1-4 à 10 3-4 | |
| Bon courant | 11 à 11 1-2 | |

SUCRE.—350 boucauts ont été vendus pour l'exportation de 5 à 5½. Il y a eu de bonnes demandes. Une vente de l'habitation de 150 boucauts a eu, et une autre de 250 au même prix. Nous apprenons que la canne a souffert des dernières gelées; mais nous croyons que ces dommages ne sont pas très considérables. La mélasse est peu demandée de 23 @ 24 cents. On offre 22 pour des lots considérables.

FARINE—Il s'est fait de fortes ventes aujourd'hui à 4 80 de la levée, par lesquelles il en est quelques unes pour exportation. Les détenteurs sont très fermes à ce prix et généralement ils refusent de vendre des bonnes marques pour les boulangers à ses côtes.

Le change n'a pas varié.

*Change sur place.*

| | | |
|---|---|---|
| Traites sur l'Angleterre | 8 1-2 à 9 1-2; | |
| France | $f$ 12 1-2 à 15. | |
| New-York | 60 jours | 1 1-4 0/0 d'escompte. |
| do | 30 do | 3-4 0/0 de prime |
| do | à vue | 1 1-4 de do. |
| Philadelphie | 60 jours | 3 0/0 d'escompte |
| do | à vue | pair. |
| Boston | 60 jours | pair. |

## LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Bombay, Cov. Liverpool, S & J P Whitney
Delaware, Patten, Natchez, Miss. do
Brick Orleans, Hutton, Richmond, C Gileg
Goel. Minerva, Marble, Attakapas, expd

ARRIVES.

Bateau de remorque Torpedo, Davis, de la passe Nord Est.
Goel. Charlotte, Perry, de Pensacole.
Steamer Zephyr, Smith, de Plaquemine.
" Patrick Henry, Hardwich, de Lafourche.
" Columbus, Rhodes, de Black River.
" Rudolph, Wilson, de Yazoo City.
" Washington Edwards, de Shreveport.
" Mississippi, Shood, de Louisville.

MEMORANDA.

Parti de Bath pour ce port 10 nov. Rochester, Owen.
Parti de Providence pour ce port 13 nov. navire Hudson.
Parti de Portsmouth N. H. nav. John Jay, Lambert.
Expédié à Thomaston pour ce port, 10 nov. nav. George Watts.


☞ Le goëlette Wate. Winch, de la Havane, a commencé à décharger aujourd'hui. Les consignataires sont priés de venir leurs permis et recevoir leurs marchandises.
26 nov. A. CAPDEVIELLE & Co.

☞ AVIS—Le steamer SAVANNAH, retournera à l'entrepôt de charbon sous d'huit et sera prêt à recevoir du fret, au wharfen face de la rue Canal, pour Galveston, Texas. BOGERT & HAWTHORN,
26 nov 48, rue Gravier.

☞ Des avances en argent seront faites sur consignations de coton adressées à J. J. Andrews & Brothers, à New-York.
24 nov ANDREWS & BROTHERS, 45, Douane.

BILLETS EGARÉS OU PERDUS.—Le public est prévenu de ne pas negocier deux billets souscrits par Schopfer à l'ordre d'Auguste Fevre, en date du 21 courant, l'un de la somme de cent piastres à trente jours; l'autre de cent piastres à soixante jours. Une récompense sera payée à la personne qui les rapportera à la personne qui donnera une récompense à la personne qui les rapportera, chez Harais et Bayon.
26 nov—3 ADOLPHE MERLE.

IL a été perdu lundi 23 du courant, dans la rue de Chartres, à partir de la rue Conti jusqu'à la rue St. Pierre, un écrin de balance prêt-forme. On offre de payer la valeur de l'écrin à la personne qui le rapportera au No. 31 rue Conde. 25 nov—1

AVIS.—Toutes les personnes porteurs de polices ouvertes de la Nouvelle-Orléans et de la Mutuelle de la Compagnie d'Assurances Maritimes et contre les Incendies de l'Ouest et de la Compagnie d'Assurances des Pompiers sont prévenues que le steamer Restout est rayé des livres de dites compagnies. 26 nov—3

LANGUE FRANÇAISE.—F. LE BARBIER, récemment arrivé dans cette ville, se propose de donner des leçons de français dans les pensionats et aux familles particulières.
Pour les conditions, s'adresser à F. le B., tous les jours entre midi et 2 heures, chez Mme Procter, rue du Canal, No. 78.
Références—Messrs. Millaudon; Kohn, Daron & Co; Blanchard, Emer & Co.; et St. Georges. 26 nov—3

A VENDRE.
LE beau tableau en mosaïque représentant un Perroquet. Provenant de la succession Nicholas Girod. Pour les conditions, s'adresser à O. B. DEJOUX,
26 nov—6 104, rue de Chartres.

VIEUX RUM DE STE. CROIX—8 barils, à vendre par
26 nov R. GRONING & Co.

VIEUX Café Java—150 sacs, à vendre par
26 nov R. GRONING & Co.

BOIS de Fustet—60 tonneaux, à vendre par
26 nov R. GRONING & Co.

MADERE et Sherry vieux—30 barriques, à vendre par
26 nov R. GRONING & Co.

CHAMPAGNE—125 paniers, marque de Junot, à vendre par 26 nov H. GRONING & Co.

CHANGE sur New-York à courte vue, à vendre par
26 nov CHEVREMONT & Co.

EAU DE VIE AMERICAINE—10 barils à vendre par
26n W C TOMPKINS & co. 40, rue Gravier

FARINE—800 barils farine superfine, à vendre par
26 nov J. LANDIS & Co.

FARINE—50 barils, à vendre par
26 nov CHAS. DOANE, 29, Poydras

EAU-DE-VIE américaine—25 barils à vendre par
26 nov CHAS. DOANE, 29, Poydras.

THE—80 1/2 coffres, à vendre par
26 nov CHAS. DOANE, 29, Poydras.

PORC—250 barils mess et 60 prime, à vendre par
26 nov CHAS DOANE, 29, Poydras.

BŒUF nouveau prime et mess, en barils et demi-barils, à vendre par J. LANDIS & Co. 26 nov

FROMAGE—80 barriques fromage de l'Ouest de réserve, à vendre par J. LANDIS & Co. 26 nov

BEURRE de réserve de l'Ouest—100 barillets, à vendre par J. LANDIS & Co.
26 nov

SUCRE—Sucre sur habitation au-dessus et au-dessous de la ville, à vendre par
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS
26 nov 25, rue St. Louis

MELASSE—Mélasse sur habitation au-dessus et au-dessous de la ville à vendre par
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS
26 nov 25, rue St. Louis

CAFE de la Havane—600 sacs café vert prime de la nouvelle récolte, à vendre par
J. ROBERT & Co,
25 nov 8, rue des Magasins.

CIGARES de la Havane—50 milliers Regalias et Canones de choix, à vendre par
J. ROBERT & Co,
26 nov 8, rue des Magasins.

TRAITES sur la Havane, à vendre par
J. ROBERT & Co,
26 nov 8, rue des Magasins.

BŒUF—30 barils bœuf prime et 30 do. de mince à l'inspection, à vendre par W C TOMPKINS,
26 nov 40, rue Gravier.

CHAUX—1000 barriques de la cargaison des bricks Zealand et Olive Branch, de Thomaston directement, à vendre par G. BEDFORD & BECK,
26 nov 24, rue de la Douane.

PIERRES à paver—140 tonneaux à bord du brick Eley, à vendre par G. BEDFORD & DECK,
26 nov 24, rue de la Douane.

JAMBONS de Venaison—Un lot de qualité supérieure, à vendre par J. LANDIS & Co.
26 nov

VINAIGRE et BŒUF salé—80 barils de Vinaigre 1re qualité, quelques barils de Bœuf salé, à vendre par
26 nov—2s WM. BERGER, 17 St. Louis

SUCRE clarifié récemment reçu et constamment en mains, à vendre par ALLAIN & TREMOULET
26 nov 11, rue Conti.

GIGOTS et têtes de cochon—8 boucauts convenables pour l'usage des habitations, à vendre à bas prix pour clôre un envoi, par JOHN A. MERRIT,
26 nov 53, rue du Camp.

MOUSSELINES de laine—6 caisses mousselines de laine nouveaux dessins, à vendre par
26 nov FEET & NORTN, 18, Chartres.

BEURRE de l'Ouest—196 barillets beurre frais, à vendre par CHARLES DOANE,
26 nov 29, rue Poydras.

TOILE et cordes d'emballage—100 rouleaux cordes Missouri et 75 pièces de toile à vendre par
26 nov CHAS. DOANE, 29, Poydras.

CHANGE sur la Havane (mandats de navire à 30 jours de vue) à vendre par
J. H. ASHBRIDGE,
26 nov 87, rue du Camp.

BEURRE et FROMAGE—Beurre de Goshen, prime, en barillets de 60lb, pour l'usage des familles, et fromage de Goshen en débarquement du Yazoo, à vendre par
W C TOMPKINS & co. 40, rue Gravier

ETOFFES DU PAYS BLANCHES—40 caisses toile à chemises blanchie fine et 20 do. [illegible] quement du Yazoo, à vendre par W C TOMPKINS, [illegible]

SEL—Gros et fin [illegible] Liverpool, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par
ALEX. PARK,
26 nov 91, Commune.

SEL—1000 sacs sel des îles Turques, à vendre en lots au gré des acheteurs par A. PARK,
[illegible] 91, Commune.

AVIS—Le public est prévenu de ne point négocier un billet, par Mr. [illegible] à l'ordre de [illegible] [illegible] en date du vingt mai 1840, à un an de crédit, signé [illegible] par [illegible] juge et notaire public, [illegible] [illegible] payable par Louis Bourdier, et J. [illegible] paiement en ayant été arrêté.
26 nov—3 J. B. LAROQUE TURGEAU.

GRAISSE—[illegible] barillets prise en [illegible] à vendre par [illegible]

LES soussignés ayant l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public, qu'ils viennent de recevoir, par le Vaillant, une grande quantité de marchandises, telles que: Habits de drap, redingotes, paletots, surtouts, manteaux, pantalons,
Gilets confectionnés dans le goût le plus nouveau.
Draps de toutes espèces, satins et casimirs très nouveaux,
Cravates longues et courtes, du meilleur choix.
Gants blancs et de couleurs, confection Jouvin,
Robes de chambre,
Caleçons de toile et de coton, &c. &c., qu'ils offrent à vendre en gros et en détail.
26 nov CORDEVIOLLE & LACROIX, 172, rue de Chartres.

LES soussignés s'empressent d'annoncer à leurs habitués et au public qu'ils viennent de recevoir une grande quantité de marchandises telles que:
Habits, Redingotes, Paletots, Surtouts, Pantalons, — confectionnés dans le goût le plus nouveau
Draps de toutes espèces,
Gilets des plus à la mode,
Cravates longues et courtes du meilleur goût,
Gants blancs et de couleurs, confection Jouvin,
Satins et casimirs très nouveaux,
Robes de chambre,
Caleçons de toile et de coton &c. &c.
Qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, Chartres 172.
26 nov CORDEVIOLLE & LACROIX.

MMES. BINOCHE FRERES ont l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle feront l'ouverture de leur magasin AUJOURD'HUI jeudi 26 novembre.
26 nov—1

MODES, NOUVEAUTES, COUVERTURES.
MAINTENANT reçu de Paris:
Fleurs artificielles, en velours et batiste.
Un superbe assortiment de:
Dessus de Chapeaux en tulle et fleurs.
Capottes et Chapeaux de dames, de Paris.
Bonnets et Pèlerines, du dernier goût.
Bijouterie fausse en boutons, épingles et boucles d'oreilles, un joli assortiment de Cuillères à café, dorées en tout, tout ce qu'il y a de plus joli.
Une balle de Couvertures de laine, françaises, à vendre en lots au gré des acheteurs, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 3 heures P. M. WM. BERGER,
26 nov—3s 19, St Louis, entre Chartres et la Levée.


ORDRES GENERAUX.

LANCIERS D'ORLEANS.

LA Compagnie montera à cheval dimanche prochain, 29 du courant, à 9 heures précises du matin, et se réunira en lieu ordinaire du rassemblement, en grande tenue d'hiver, armement et équipement. On recommande une bonne tenue et ponctualité aux ordres ci-dessus.
Par ordre du 1er lieutenant commandant la comp.
26 nov X. LECOUR.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Je certifie que le 17 novembre 1840, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire de L. E. Pinsard vs. son épouse, dans les termes suivans.
No 13215—L. E. Pinsard vs. son épouse—Sur motion de L. Castra, avocat du plaintif requérant pour la confirmation du jugement par défaut rendu le 9 novembre courant, la cour ayant été satisfaite des témoignages entendus et des pièces produites desquelles il résulte:
1o. Que la défenderesse a commis l'adultère avec un jeune homme nommé Auguste Brué.
2o. Que d'après la troisième section de l'acte du 19 mars 1827, l'adultère est une cause immédiate de divorce.
Il est ordonné que jugement soit rendu en faveur du plaintif contre la défenderesse Adrienne Marcade de Mentilly son épouse, que les dites parties soient et demeurent divorcées et condamnée la défenderesse aux dépens.
Nouvelle Orléans 24 novembre 1840.
Signé CHARLES MAURIAN.
[L. S.] En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour à la ville de la Nouvelle Orléans, ce 2 me jour de novembre, l'an de notre Seigneur, mil huit cent quarante et dans la soixante cinquième année de l'indépendance des Etats Unis.
Signé LOUIS R. COURTIN,
26 nov—3s Député greffier


RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON.
Graveurs de billets de Banques.
ONT ouvert de nouveau leur atelier à l'encoignure des rues Royale et du Canal. 6 nov

☞ L. A. LEVY, Jr., a transporté son bureau rue de la Douane, No. 30, près de la rue de Chartres. 10 nov

MADAME AUBÉ sage femme, reçue par la faculté de médecine de Paris, et par la société médicale de cette ville, informe les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de transporter son domicile rue Ste. Anne, entre Bourbon et Dauphine, No. 124. Elle ose espérer qu'après avoir subi un examen favorable, elles voudront bien lui accorder la même confiance que par le passé; elle portera toujours les mêmes soins aux dames qui réclameront ses services. 26 nov—2

PIANOS de Pleyel, à vendre par C. F. WEILHELMI,
Rue Royale No. 303, entre St. Philippe et Ursulines
24 nov 4

553 SURONS de Tabac de Cube majeure partie capa, 304 sacs café de S. Yago,
42 boucauts de do
8 tierçons de do en débarquement de la goëlette Bella [illegible] à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
26 nov 25, Vieille-Levée.

84 SACS Café de la Havane.
600 Cigares des différentes marques, Regalias, Canones, &c.
16 boîtes cigarettes,
75 barriques de vin Medoc St. Julien et St. Estèphe,
150 caisses de vin de do do
31 petits barils vin doux de Malaga,
6 ballots 40 pièces toile de Russie,
100 do 180 do Ravens duck,
80 service linge de table du Bearn, en magasin et à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
25 nov 25 Vieille-Levée

MARCHANDISES SECHES—Les soussignés reçoivent par l'Oconee, l'Arkansas et provenant d'autres arrivages:
Cotons de Lowell 7/8 et 4/4.
Do de couleur 7/8,
Flanelles blanches fines et superfines.
Do rouges de et communes.
1/2 bas de laine et de mérinos.
Bas de mérinos noirs et blancs.
Indiennes des fabriques françaises et anglaises.
Do do Blanches d'Amérique.
Denims bleus et jaunes.
Bretelles de coton et élastiques
Boutons en nacre et dorés.
Epingles de L. ndres et aiguilles.
Couvertures, Kersey, couvertures.
Coton et fil peigné.
Ils offrent à vendre le tout ainsi qu'un assortiment de marchandises sèches, pour du comptant ou une lettre endossée à satisfaction. E. D. HYDE & co.
26 nov 12, rue de Chartres.

AU RABAIS.
INDIENNES françaises des derniers goûts à vingt-cinq cents l'aune et un grand assortiment d'autres marchandises provenant de ventes et des derniers arrivages, à des prix les plus modérés chez L. VALLÉE & Co.
à l'encoignure des rues Royale et Dumaine, et Royale et Ste. Anne.
23 nov—3

A VINGT CINQ CENTS L'AUNE.
BELLES indiennes d'anglaises, nouveaux dessins, ainsi qu'une grande quantité d'autres articles à bon marché, à vendre aux magasins des soussignés.
FAUCHON FRERES.
Encoignure Bourbon et Conti, encoignure Toulouse et Dauphine, et Maison Rouge, entre les deux marchés.
21 nov—8

AVIS—Le soussigné vient de recevoir par le navire Rubicon, et offre en vente à son magasin, les articles suivants, aux prix les plus modérés:
Vestes de toute sorte; mitaines de toutes grandeurs et couleurs, pantalons et gilets, flanelle pour hommes, camisoles rasées en cachemire, gros gants laine pour hommes; fourneaux pour fer à repasser, à 2, 3, 4 et 6 fers; articles à l'usage des salles d'armes; ornements maçonniques de tous grades, articles de billard, articles de chasse et de pêche; jeux de boston, (dits revers) en têtes et tous les prix, pommade, crême de roses, et eaux de cologne, flacons et porte-feuilles de poche, rasoirs, fil et aiguilles, ainsi que carabines, tuyaux en fer-blanc pour les poêles.
21 nov—6 P. LEVERRIER, 107, rue de Chartres.

RESTAURANT DES QUATRE NATIONS.
LES soussignés ont l'honneur d'informer le public, que lundi prochain, 23 de ce mois, ils feront l'ouverture de leur restaurant, rue Dumaine No. 18, entre Condé et Levée. Ils se recommandent à leurs amis, au public en général et tous ceux qui voudront encourager leur établissement, et leur donnent l'assurance qu'ils feront tout leurs efforts pour leur satisfaire. Les repas seront servis à toute heure et leur salle pour avoir toujours de première qualité et variés, et les liqueurs de premier choix. Ils feront porter des repas dans les maisons particulières en ville.
21 nov—5 J. B. MAILHE & Co.

A VENDRE. Un cabaret situé à encoignure Eghein et L[illegible] bien fourni d'articles dans la ligne du cabaret [illegible] [illegible] à un moment [illegible] [illegible] table, [illegible] [illegible] pour vendre à l'encan un [illegible] [illegible] l'acheteur. S'adresser sur les lieux à [21 nov—7] LANSALADE & Co.

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES.
MME. Ve. GRANET a l'honneur de rappeler à ses amis et au public, qu'elle continue à diriger son pensionnat et externat de jeunes Demoiselles, situé rue de Toulouse, entre Chartres et Royale.
L'enseignement se compose de la LECTURE, ECRITURE, le FRANÇAIS, l'ANGLAIS, l'ARITHMETIQUE, la GEOGRAPHIE, l'HISTOIRE, &c.
La harpe, le piano, le dessin, la broderie, &c. &c.
Mme. Granet a attaché à son établissement les meilleurs professeurs de français et d'anglais, qui y font journellement leurs classes. 18 nov—20

AVIS—Une dame parfaitement recommandée, pouvant enseigner l'anglais, le français et l'espagnol, le dessin et en général toutes les branches d'une bonne éducation, désire obtenir quelques élèves parmi les familles en ville, ou dans des pensions de demoiselles.
S'adresser pour références à Mr. J. H. Reboteau, No. 6, rue Philippa, vis-à-vis la Maison d'Etat.
24 nov—30

CHAUX, briques, sable, goudron, charbon de bois, merrains, bois de chauffage, constamment en vente par les soussignés au Bassin Caron dit entre St. Claude et Tremé. [26 no] CHAUCHON & LEROY.

PROPRIÉTÉ DE VALEUR A VENDRE.
CETTE propriété connue sous le nom Hacby's Academy, au Canal, Tivoli. Il y a deux lots qui seront vendus séparément; sur l'un est une maison de résidence en briques avec citerne, pompe; et tout ce qui est nécessaire pour une famille. L'autre est un beau jardin. Le tout sera vendu à des conditions avantageuses et à bas prix. S'adresser rue de la Commune no. 288 ou à
FRED. WILKINSON,
19 nov Exchange place.

LE soussigné a transporté son bureau de l'Exchange Place no. 14, à l'Arcade St. Charles, dans l'ancien office de Paul Fry, où il consacrera à ses amis et au public les services de sa profession soit comme arpenteur soit comme courtier d'immeubles. FRED. WILKINSON.
24 nov

LE soussigné offre aux personnes qui désirent placer des fonds en immeubles, plusieurs propriétés à des conditions avantageuses et à de bas prix. Elles sont la plupart situées dans la seconde municipalité.
FRED. WILKINSON,
24 nov Bureau Arcade St. Charles.

LE soussigné, syndic de Schmidt & Hamilton, ex-directeurs de la grande loterie d'immeubles, prévient les porteurs de billets, décidés insolvables, prévient de nouveau les porteurs de billets de la dite loterie de se présenter dans le délai pour qu'ils soient dûment enregistrés.
21 nov—9, 3po JOHN NICHOLSON, Syndic.

AVIS—Je préviens les actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de la [illegible] que, le règlement de $10 sur chaque action déjà requis, un nouveau règlement de $10 sur chaque action est maintenant réclamé pour être payé dans les trente jours qui suivront la publication du présent avis. Par ordre du bureau des directeurs.
CHARLES S. LECKIE,
16 nov—32po Secrétaire.

MR. AMAND peintre de portrait, de retour à la Nouvelle Orléans, prévient le public que son atelier est toujours ouvert, rue Royale no. 194, entre St. Pierre et Toulouse. 26 nov—9

COUVERTURES FRANÇAISES—[illegible] [illegible] [illegible] à vendre par [illegible]
24 nov—6 [illegible] rue St. Louis.

OIGNONS—300 sacs à vendre par
25 nov JOHN R. [illegible] Co. 26, Poydras.

CAFE—1150 [illegible] Havane vert prime, à vendre par
25 nov J. M. CABALLERO, 28, Vieille-Levée.

TISSUS DU PAYS—[illegible] balles toile à [illegible] [illegible] 25 caisses do blanchie fine, à vendre par
Snov. E. D. HYDE & co. 12, rue de Chartres.

TRAITES sur la Havane, à vendre par
26 nov CUCULLU, LAPEYRE & Co.
25, Vieille-Levée.

ON DEMANDE—Deux bonnes domestiques créoles; Pour être cuisinière et l'autre blanchisseuse et repasseuse. Elles auraient une bonne place permanente et de bons gages.
On demande aussi à vendre un [illegible] [illegible] [illegible]


## AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 26 Novembre 1840.
Débuts de Mme. BAUCE ET FÉLIX BERNARD.

UN DUEL SOUS LE CARDINAL DE RICHELIEU,
Drame en 3 actes.
PASSÉ MINUIT,
Vaudeville nouveau en 1 acte.
MR. ET MME. PINCHON,
Vaudeville en un acte.
On commencera à 6 heures 1/2.

THEATRE AMERICAIN.
Jeudi 26 novembre 1840,
Seconde représentation de
MAZEPPA

Cette pièce a été montée avec le plus grand soin, et continuera à être jouée d'une manière aussi satisfaisante qu'à la première représentation.

MAZEPPA,
Ou le cheval indompté de Tartarie.

| | |
|---|---|
| Mazeppa, | M. Lewellen, |
| Abder Kahn, | " Conner, |
| Drolinski, | " Selfik, |
| Olinski, | Mr. Magnes, |
| Zemilie, | " Farren. |

Précédé de la farce de
MRS. WHITE.

| | |
|---|---|
| M. Peter White, | M. Sneddere |
| Col Pepper, | " Farren, |
| Widow White, | Me. Fagree. |

☞ M. C. H. Eaton est engagé pour quelques représentations qui commenceront incessamment.

Prix d'entrée:
Premières ... $1
Loges privées ... 1 00

SALLE D'ORLEANS.
SAMEDI SOIR, 28 NOVEMBRE,
BAL MASQUE.

Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedis soirs, durant la saison.
Prix d'entrée—Cavaliers ... $1.
26 nov MITAUD.

GRANDS BALS MASQUES.
Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.

LE directeur des Bals de la Salle Washington informe respectueusement ses amis et le public, que des Bals

PARÉS ET MASQUÉS

auront lieu dans ladite salle tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS soirs pour les personnes blanches, seulement—et pour les femmes de couleur, les MARDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant toute la saison.

La salle vient d'être peinte et décorée à neuf; de grandes additions ont été faites à l'orchestre, et toutes les danses, contredanses, quadrilles et valses, tant du Nord des Etats-Unis que de l'Europe, y seront exécutées. Le bon ordre qui est strictement observé dans cet Etablissement ne peut que contribuer à le rendre plus agréable à ceux qui lui accordent leur patronage. 26 nov.


M. F. KROLL, a l'honneur d'informer le public, qu'il vient de recevoir ce qu'il y a de plus nouveau en quadrilles et galops; composés par M. Musard et Tolbecque, avec orchestre ou quintette, valses et cotillons de J. Strauss et à grand orchestre.
Il se propose de reprendre cet hiver, conjointement avec son frère, Mrs. Dantonnet et Mielan, les soirées particulières.
S'adresser à son domicile 153 rue du Maine, encoignure Dauphine, ou à son frère, passage de la Bourse, bureau de M. Didson. 26 nov—11

AVIS MUSICAL.—Messrs. COBINI & LEHMAN informent le public, qu'ils ont formé une société pour l'entreprise des bals publics et privés, pour les sérénades, musique militaire, banquets, &c. Ils s'engagent à procurer tous les artistes dont on aura besoin pour bal, sérénade, &c. depuis un pianiste jusqu'à 50 instrumentistes.
S'adresser chez Mr. Lehman, rue Ste. Anne, No. 192, ou à Mr. Cobini, au Café Morin, en face de la Bourse Saint-Louis. 20 nov—6m


CHAMBRE DE COMMERCE DE LA NLLE ORLEANS.
Comité d'arbitres pour novembre 1840.

| | |
|---|---|
| MM. W. C. Mylne, | MM. John Martin, |
| M. Maroon, | K. Mallard, |
| M. Moore, | R. K. McMurdo, |
| J. A. Merritt. | 14 nov. |

TIRAGE OFFICIEL DE LA
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe No. 167.

17 40 14 54 11 46 56 44 66 50 12.

JEUDI, 26, à 4½ heures, P. M.
La loterie de la Louisiane sera tirée à l'hôtel St. Charles, à 4½ heures, p. m.
75 Numéros—13 sortants.

| | |
|---|---|
| 1 Lot de | $10,000 |
| 1 Lot de | 5,000 |
| 1 Lot de | 2,000 |

5,914 prix montant à ... $100,000
Billets, $4 00—Coupons en proportion.
☞ Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. & GREGORY & Co.
26 nov 35, rue du Canal


JOHN R. SHAW & Co.
NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES.
No. 24, rue Poydras.
Nouvelle-Orléans. 26 novembre

REFERENCES:
Collier & Pettus,
Ker, Glasgow & Co,
Chouteau & Valle,
Kennett White & Co. — Saint Louis.
Thomas H. Larkin,
J. & A. Kerr,
Mullikin & Pratte,
Bened et Carter & Co. — Louisville.
James Johnson, — Cincinnati.
S. Stevens' Sons, — New-York.
Hogan & Mills,
Bernard, Adams & Co. — Boston.
Chandler, Howard & Co.
L. Vaneycker,
Price, Newlin & Co. — Philadelphie.
Wertman & Wash, — Baltimore.
Duval, Knighter & Co.
Arbuckle & Avery, — Pittsburgh.

J. J. ANDREWS & BROTHERS,
Négocians Commissionnaires,
A New-York.

ANDREWS & BROTHERS,
Négocians Commissionnaires,
A la Nlle.-Orléans.

E. L. ANDREWS & Co.
Négocians Commissionnaires,
Mobile, Alabama.

Résidence les Associés:
J. J. ANDREWS, à New-York.
Z. ANDREWS, Nlle. Orléans.
E. L. ANDREWS, Mobile, Ala.

ROBERT J. KER,
AVOCAT,
No. 20, rue Royale, encoignure de la rue de la Douane
24 nov—1a Nouvelle-Orléans.

JOHN L. WHITE,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
No. 40, rue Poydras,
NOUVELLE-ORLEANS.
26 nov—1 m

G. WESTFELDT & BRO.
Négocians Commissionnaires.
A la Mobile.
Feront des avances libérales en argent sur envois de produits adressés à eux. 18 nov

MODES & NOUVEAUTES—Avis aux Dames de la Nouvelle Orléans et à celles de l'extérieur, Madame JONC, modiste, a l'honneur de faire savoir que mardi 10 novembre, elle fera l'ouverture de plusieurs caisses de chapeaux pour dames, fillettes et enfans, un grand assortiment d'autres marchandises de modes qu'il vient de recevoir par le navire Austerlitz du Hâvre, et qu'il offre à vendre à des prix très modérés. Mme Jonc ose espérer que les dames voudront bien l'honorer de leur confiance comme par le passé. Elle profite de cette occasion pour leur en témoigner sa reconnaissance.
Rue de Chartres, No. 63, encoignure Douane, autrefois rue Royale, No. 179. 9 nov.

AVIS—MAISONS NEUVES ET TRES COMMODES à louer immédiatement—Une située rue d'Enghien entre St. Ferdinand et Port—Plusieurs autres situées encoignure Ste. Anne et Claiborne, faubourg Tremé—Une autre, rue St. Philippe en face la salle Washington. Pour les conditions qui sont avantageuses, s'adresser rue de Chartres No. 123. 18 nov—10

A LOUER—Les Magasins situés au dessous de l'Hôtel St. Charles, actuellement occupés par M. Gibson, pour un reading room. Possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à la Banque de la Bourse. 18 nov

BONNE OCCASION POUR LES PERSONNES QUI TIENNENT MAISON!
A VENDRE.
UNE MAISON DE RESIDENCE et l'ameublement d'une dame qui est sur le point de quitter cette ville. La maison est située dans la seconde municipalité, dans un voisinage respectable, et également bien placée pour une petite famille.
L'ameublement est complet, avec le linge de table &c.
Conditions—1/3 comptant; 1/3 à 90 jours, et la balance à 6 mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur.
La rente de la maison est de $600 par an.
S'adresser à J. A. BEARD & FERNET, rue de la Commune, No. 86.
A louer à bas prix deux domestiques appartenant à la même dame. 26 nov—5

GRENIER à louer—A louer le haut de la maison d'entrepôt, située rue de la Douane, près de la rue de Chartres, se composant de deux jolis greniers, loués à $450 par an. S'adresser sur les lieux. 16 nov—66

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public que Lundi 23 du courant, il fera l'ouverture pour son compte du restaurant de la Salle d'Orléans. Il espère par le zèle qu'il portera à son établissement et la promptitude du service mériter la confiance générale.
Les prix seront très modérés.
12 nov L. BOUDRO.

LES soussignés viennent de recevoir par les navires Rubicon, du Havre, Powhattan, de Liverpool, et autres arrivages, un grand assortiment de marchandises nouvelles, qu'ils ne voudraient se trouvent [illegible] [illegible] suivans:

MEUBLES PALISSANDRE & ACAJOU.
Pianos, Tabourets de Pianos, consolles, à marbre à glace, commodes et secrétaires pour dames et pour hommes, toilettes et lavabos, ditto pour hommes, miroirs à la Psyché, fauteuils à la Voltaire, de couverts en crin, de couleur, de de bureau, Psychés, encoignures, secrétaire, à éventail, à transparent; tables et guéridons à ouvrage, de diverses formes et grandeurs, sur mécanismes, matelas et ottomanes, tables rondes et guéridons à dessus de marbre, tables à jeu, grands buffets pour hommes &c. &c.

ORNEMENS DE CHEMINÉE & SALON.
Un bel assortiment de pendules en bronze, en bronze, albâtre avec candélabres et vases en suite, candélabres et lampes en cristal, lampes à la carcelle, lampes anglaises, vases à fleurs en porcelaine et cristal &c., chandeliers en cristal en couleur à verrine, plateaux de bronze et en cristal, beaux flambeaux, brûle-parfums, lampes à suspension, en bronze, lampes de corridor, & culottes dorées pour portes, glaces, françaises de toutes dimensions.

PORCELAINE ET CRISTAUX, FANTAISIE.
Un grand assortiment d'articles en porcelaine, décors riches et en cristal blanc et de couleur, tels que garnitures de toilette, services à thé, flacons, boîtes à poudre, porte-fleurs, vases, porte-cartes, coupes, pots-à-eau, jardinières, vol[illegible] &c. &c.

ARTICLES D'ETRENNES ET DIVERS:
Un joli choix d'articles d'étrennes de fantaisie, meubles d'enfans en bois pour petites personnes, boîtes à bijoux, à odeurs, à ouvrage, à jeux, à Boston, corbeilles en &c. en palissandre, &c. [illegible] en écaille, incrustées en nacre, poudres, bijouterie [illegible] et un grand assortiment de joujoux très nouveaux.

PLAQUÉS ANGLAIS:
En cuivre, chandeliers do. à verrine, lampes, porte-liqueur, [illegible] anglais, cafetières, sucriers, porte-cuiliers, [illegible] coquetiers, plateaux, corbeilles à pain &c. &c.

PORCELAINE ET VERRERIE.
Toujours en magasin un assortiment complet de porcelaine blanche et dorée et de cristal pour [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

DIVERS:
Pianos de Pleyel, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] V. [illegible] rue de Chartres

PORTRAITS:
M. LANDRY, peintre de portraits, de retour de la campagne, prévient ses amis et le public qu'il a transporté son atelier, encoignure Royale et Toulouse, au-dessus du magasin de MM. Binoche.
Il continuera à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]


POUR LOUISVILLE & CINCINNATI,
Le steamer ADRIATIC, capitaine Perry, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du wharf de la rue Gravier ou à
25 nov J. LANDIS & Co. 14, rue Poydras

POUR NEW-YORK—Ligne de la Louisiane et de New-York.—Le packet SHAKSPEAR, capitaine Allen Miner, est en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bout du marché aux légumes, ou à JAMES E. WOODRUFF,
24 nov 36, rue du Camp.

POUR LA HAVANE—Aujourd'hui—La goëlette EAGLE, capitaine Cutler, prendra 75 balles coton. S'adresser immédiatement aux soussignés. Elle peut aussi accommoder quelques passagers. Pour les conditions, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
26 nov 87, rue du Camp.

POUR BOSTON—Nouvelle ligne de Packets—Le packet TALLEYRAND capitaine Dodge Healy, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, en face du chemin de fer, ou à
JOHN A. MERRITT,
26 nov rue du Camp.

POUR NEW-YORK—Ligne d'Orléans—Le trois-mâts paquebot OCONEE, capitaine Johnston, prend maintenant cargaison et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au portail No. 80, ou à STETSON & AVERY,
26 nov 86, rue Gravier.

POUR PHILADELPHIE—(Ligne de Hands) Le trois-mâts ARCHER, capt. Mercton, partira pour le port ci dessus. Pour fret ou passage adresser à bord, en face du Marché aux légumes ou à J D DENEGRE, agent,
26 nov 16, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK—Le brick bien connu, JULIA & HELEN, peut prendre 100 barils sur le pont, et recevoir quelques passagers. Pour les conditions, G. BEDFORD & BECK,
26 nov 24, rue de la Douane

POUR LA HAVANE—Passage seulement—Le brick de premier classe cuivré et fin marcheur EMPRESARIO, capt. Cottens, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à bord en face de la rue Jefferson ou à JOSEPH FRATE,
24 nov No. 10, rue Toulouse

POUR LA HAVANE—La goëlette SABINA, capitaine Young, ayant les 2/3 de sa cargaison engagés, partira positivement Jeudi prochain, le 26 courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
24 nov R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE.
La goëlette packet EAGLE, capitaine Cutler, partira positivement mercredi. Pour balance de fret ou passage s'adresser à J H ASHBRIDGE,
24 nov. 87, rue du Camp.

POUR CHARLESTON—Le brick au voilier ENERGY, capitaine Sellow, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
24 nov J. H. ASHBRIDGE, 87, Camp.

POUR NEW-YORK.
Le nouveau brick A. I. GALVESTON, capitaine Bera, sera immédiatement expédié, pour fret et passage ayant de belles chambres, s'adresser à
J H ASHBRIDGE,
20 nov 87, rue du Camp.

POUR VERA CRUZ—La goëlette CREOLE, capitaine Cormier, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu de jours pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & Co.
20 nov 66, Vieille Levée, entre St. Louis et Conti.

PORTS D'EUROPE

POUR LE HAVRE.—Le navire du voilier MANCHESTER, capitaine Hewitt, a besoin de 200 balles coton pour se remplir, et partira samedi prochain. S'adresser à BLANCHARD, EIMER & Co.
24 nov 26, rue Bienville.

POUR LE HAVRE.—Passage seulement—Le paquebot fin voilier, A. L. COMMODIANA, capt. Barker, ayant des emménagemens superbes pour les passagers, partira le 6 décembre prochain. S'adresser au capitaine à bord ou à CHEVREMONT & Co.
24 nov 40, rue Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire américain A. EDMUND PERKINS, capitaine Ingersoll, en charge pour le Hâvre, peut prendre 250 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à
16 nov F. PERRET, 38, Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le superbe navire BISSELL-GLOVER, capt. Howes, classe A 1, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira sous peu. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
4 nov 87, rue du Camp.


INSTITUTION POUR LES JEUNES DEMOISELLES.
MADAME JAMES a l'honneur d'annoncer à ses amis, résidents de la Nouvelle-Orléans et des environs, qu'elle ouvrira le 1er. de décembre un pensionnat et externat pour demoiselles, pensionnaires et externes, rue Ste. Anne, no. 114. Son expérience dans l'art d'enseigner, et le succès dont ses efforts ont été constamment suivis, justifient l'espoir dont elle ose se flatter d'obtenir une partie de leurs suffrages.
La connaissance parfaite que Mme. James possède des langues française et anglaise, la met à même de surveiller les classes, et enseigner des progrès de ses élèves dans l'une et l'autre langue, et secondée comme elle le sera par [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]
Les heures de l'enseignement comprendra: la lecture, [illegible] [illegible] la langue française et anglaise, [illegible] et la littérature.
[illegible]
Les personnes qui désireraient voir Madame James avant le 1er. décembre, sont priées de s'adresser au [illegible] No. 148. 24 nov—6


## VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de lots à batir, situés dans la seconde municipalité.
IL sera vendu samedi prochain, le 28 novembre courant, à midi, à la Bourse St. Louis, rue St. Louis:
Dix huit beaux lots à batir, situés dans le faubourg Annunciation, que des ordres avantageux et prêts pour qui sont bien desservis.
Huit de ces lots sont situés dans l'îlet borné par les rues Hercules, Euterpe, White et Terpsichore et mesurent:
Le lot No. 6, qui forme l'encoignure des rues Hercules et Terpsichore, 30 pieds de face à la rue Hercules, sur une profondeur de 96 pieds, 11 pouces et face à la rue Terpsichore.
Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Hercules et Euterpe, a 31 pieds 9 pouces de face à la rue Hercules, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces de face à la rue Euterpe.
Le lot No. 9 forme l'encoignure des rues Terpsichore et White, et a 33 pieds de face à la rue White, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces et face à la rue Terpsichore.
Le lot No. 10, et le No. 12, le lot No. 14, et le No. 17 ont chacun 30 pieds de face à la rue White, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces entre lignes parallèles.
Le lot No. 16 forme l'encoignure des rues White et Euterpe, et mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue White sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces et face à la rue Euterpe.
Cinq lots dans l'îlet bien situé, compris entre les rues Hercules, Félicité, White et Euterpe.
Le lot No. 6, formant l'encoignure des rues Hercules et Euterpe, a 32 pieds de face à la rue Hercules, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces, faisant face à la rue Euterpe.
Le lot No. 4, contigu au No. 5, lot d'encoignure, a 32 pieds de face sur la rue Hercules, et une profondeur de 96 pieds 11 pouces, entre lignes parallèles.
Le lot No. 1, formant l'encoignure des rues Hercules et Félicité a 38 pieds 9 pouces de face à la rue Hercules sur une profondeur, entre lignes convergentes, de 96 pieds 11 pouces sur un côté, et de 96 pieds 7 pouces sur le côté opposé, lequel est également face à la rue Félicité.
Le lot No. 7, contigu au lot formant encoignure sur la rue White, mesure sur cette rue, 35 pieds de face sur une profondeur de 97 pieds 11 pouces entre lignes parallèles.
Le lot No. 8 forme encoignure aux rues White et Félicité, et a 28 pieds de face à la rue White, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces; 37 pieds 10 pouces sur la ligne de derrière, et 98 pieds 7 pouces de face à la rue Félicité.
Cinq lots à batir dans cet îlet très bien situé qui est compris entre les rues Euterpe, White, Terpsichore et Benton.
Le lot No. 8, le lot No. 9, et le lot No. [illegible] ont chacun 32 pieds face à la rue White, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces entre lignes parallèles.
Le lot 19 et le
Lot No. 18 ont chacun 32 pieds de face à la rue Benton, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces, entre lignes parallèles.
Tous les lots ci-dessus ont l'avantage d'être situés dans des endroits élevés, et leur excellente position, dans la partie qui s'améliore le plus de la seconde municipalité, les rend très avantageux aux acheteurs qui désirent faire bâtir.
Conditions:—Un quart comptant, la balance en billets égaux à un, deux et trois ans avec intérêt, souscrits et endossés par l'acheteur, avec endossement à satisfaction et tout hypothèque jusqu'à parfait paiement; intérêt à raison de dix pour cent à partir du jour de leur échéance dans le cas où ils ne seraient pas payés à ladite époque.
26 nov—2

VENTE DE PROPRIÉTÉS DE PRIX.
PAR HEWLETT & CENAS.
*Vente positive de propriétés foncière de grande valeur à l'Arcade Banks.*
JEUDI, le 10 Décembre prochain, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade Banks, dans la rue des Magasins, les propriétés ci-après décrites savoir:
1o CETTE BELLE MAISON EN BRIQUES A QUATRE ETAGES ET LE LOT contigu au Théâtre St. Charles, ayant 32 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue St. Charles, et 76 pieds 10 pouces de profondeur, sur laquelle se trouvent les bâtisses de derrière, maintenant louées pour un an à partir du 1er courant, pour $4860 par an, payables mensuellement.
Conditions—L'acheteur se chargera du paiement de deux billets chacun de la somme de $4,750 dus le 30 mars 1841, et le 30 mars 1842; la balance à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'au parfait paiement. L'acheteur aura le droit d'en compter les dits billets à raison de 8 pour cent par an.
2o LE LOT DE TERRE de prix formant l'encoignure des rues St. Charles et Poydras, ayant 28 pieds de face à la rue St. Charles, et 74 pieds 10 pouces sur la rue Poydras; ensemble avec deux maisons en bois là dessus actuellement louées à $75 par mois.
Conditions—L'acheteur se chargera du paiement de deux billets chacun de la somme de $1840 dus le 30 mars 1841, et le 30 mars 1842, et la balance sera payable comme celle de la propriété No. 1.
3o CETTE BELLE MAISON D'ENTREPOT AVEC MAGASIN, A TROIS ETAGES, avec le devant en granit, située dans la rue de Chartres, no. 60, entre les rues Bienville et de la Douane, ayant 21 pieds 4 lignes de façade sur la rue de Chartres, sur 82 pieds 11 pouces et 8 lignes de profondeur, maintenant louée pour un an, du 1er décembre 1841 à $1400 par an, payables mensuellement.
Conditions—6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. L'acheteur aura la privilège d'escompter ces billets à raison de 8 pour cent par an d'escompte.
4o CETTE BELLE MAISON AVEC MAGASINS et aussi dans la rue Poydras sur Nos. 63, 65 et 67, entre les rues des Magasins et du Camp, ayant environ 64 pieds de face à la rue Poydras, sur 42 pieds 7 pouces sur une profondeur de 80 pieds 6 pouces et 7 lignes, et 21 pieds 4 pouces et 6 lignes sur une profondeur de 80 pieds 6 pouces et 6 lignes. Le tout étant loué à bail pour un an, à partir du 1er courant, pour $5000 par an, payable mensuellement.
Conditions—L'acheteur se chargera du paiement de trois billets à savoir, l'un de $4433 33 cts. du 12 mai 1841, et le deux autres de $4433 33 cts. du 12 mai 1841, 1 juin 1842, la balance sera payable à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit en billets endossés comme pour la propriété No. 3.
5o CETTE BELLE MAISON AVEC MAGASINS EN BRIQUES ET A 3 ETAGES, formant l'encoignure des rues Girod et Tchoupitoulas, portant le No. 132, et ayant 24 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur 49 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Girod, louée maintenant jusqu'en 1er novembre 1841, à raison de $100 par an, payables mensuellement.
Conditions—Les mêmes que pour la propriété No. 3.
6o LA MAISON AVEC MAGASINS EN BRIQUES ET A TROIS ETAGES, contiguë à la propriété No. 5, portant le No. 136, et ayant 23 pieds 9 pouces et 6 lignes de façade sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 67 pieds 10 pouces.
Conditions—Les mêmes que pour la propriété No. 3.
7o UN LOT DE TERRE dans la rue Baronne, entre les rues Julia et Girod, mesurant 45 pieds de face à la rue Baronne, sur 160 pieds de profondeur.
Conditions les mêmes que pour la propriété No. 3.
8o UN LOT DE TERRE, situé dans les rues des Magasins, près de l'encoignure de la rue Julia, et le terrain mesurant 30 pieds de face à la rue des Magasins, mais mesurant réellement, entre les lignes, plus de 55 pieds 6 pouces sur 160 pieds de profondeur.
Conditions—Les mêmes que pour la propriété No. 3.
9o UN LOT DE TERRE, formant le triangle à la jonction des rues Tchoupitoulas et Religieuses, ayant 167 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, et 147 pieds sur la rue des Religieuses; les deux rues sont pavées. Ce terrain est parfaitement bien situé, plus de rues y aboutissent.
Conditions—Les mêmes que pour la propriété No. 3.
Les actes de vente par devant Edouard Davis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 nov—18

## VENTES A L'ENCAN.

PAR E. BARNES.
IL sera vendu jeudi, le 26 courant, à 10 heures au magasin d'encan, rue des Magasins, No. 4, en face de l'Arcade Banks.
Des marchandises sèches, habillements, bottes et brodequins, &c. &c.
Une quantité de meubles neufs et 6 boucauts de sucre prime de la Louisiane. 26 nov

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu, aujourd'hui, à 4 heures P. M., par ordre de major F. Tavida, commissaire aux vivres, au payeur-Tirs, dans la seconde municipalité:
Une quantité de provisions de bouche, en débarquement de la goëlette Sarah; vendues pour le compte de qui il appartiendra, des Etats-Unis. 26 nov

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu à leur vente par celle qui doit avoir lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, 1 [illegible]
Trois caisses Couvertures légèrement avariées, légèrement avariées. 26 nov—1

PAR L. A. GARIDEL.
VENDREDI, 27 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à son magasin situé rue Toulouse, No. 60:
Un grand assortiment de marchandises sèches françaises et américaines, consistant en partie de [illegible] écarlates, kersey rouge, drap noir et couleurs à la mode, couvertures, coton à chemises 5/4, nankins, 6/4, dentelles et bas, lingerie de cotons, velours de soie, couverts pour dames, demi-bas, batiste, cravates d'une grande variété, toile d'Irlande par pièces et demi pièces, mousselines, cotonnette, &c. &c.
La vente sera positive et les annonces libérales.
26 nov—2

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi, 27 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la levée, un peu plus bas que le marché aux légumes:
300 barriques vin de Marseille, en débarquement.
Conditions à la vente. 26 nov

ACTIONS DE COMPAGNIE D'ASSURANCE.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan, samedi 28 du courant, à midi et demi, à l'Arcade de Banks:
20 actions de la compagnie d'assurance des Pompiers.
Conditions—comptant. 26 nov—4

PAR E. BARNETT & Co.
Bureau, rue Conti No. 25.
IL sera vendu Samedi, le 28 courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis:
L'esclave de prix nommé NIMROD, âgé d'environ 27 ans, bon domestique de maison, garçon de tablier, et bon à toute espèce d'ouvrage. Cet esclave n'est pas vendu pour aucune faute.
L'acte de vente par devant Edw. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 26 nov—4

PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan, samedi 28 du courant, à 11 heures et demi, en face de l'Arcade de Banks:
Une belle VACHE à lait, avec une génisse de parsaug de Durham.
Aussi:—Un petit cheval du Shetland, propre pour être monté par des enfans. Un superbe cheval de selle et de cabriolet. 26 nov—2

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasin, rue de Chartres no. 107.
Vente d'Esclaves à crédit.
SAMEDI prochain, le 28 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera vendu:
Le nègre créole HARRISSON, dit Alexandre, très robuste, âgé de 28 ans, maçon et plâtrier, plein d'intelligence; et JUSTIN créole, âgé d'environ 18 ans, un peu sourd, et plâtrier, connaissant la boulangerie, ce dernier garanti des vices et maladies prévus par la loi, garantie, excepté au vice de la boisson, avec quel tous autres seront garantis.
Conditions—Pour l'esclave Harrisson, 4ème comptant; la balance à 4 mois de crédit, pour Justin, 6 mois de crédit. Le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente par devant Joseph Cuvillier, Esq. notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasin rue de Chartres No. 107.
SAMEDI prochain 28 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera vendu:—Une terre sise dans le faubourg [illegible], de deux appartemens, ayant face à la rue, avec garantie sur le derrière, cabinet, le tout fait quelle entre poteaux, et double en dehors en voliges, couverte pour la [illegible] [illegible], quelques voliges et pavées; le terrain est face à la rue, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] pieds de face à la rue [illegible] et Moralès, sur 80 pieds de profondeur, mesure française.
Conditions:—$780 payables le 27 janvier 1841 et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Cette vente est positive et sans réserve.
L'acte de vente chez Amédée Ducatel aux frais de l'acquéreur. 26 nov

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasin rue de Chartres No. 107.
ESCLAVES DE VALEUR A L'ENCAN.
SAMEDI prochain, 28 courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, il sera vendu les esclaves suivants:
COWAN, nègre, âgé d'environ 43 ans, il a été à la ville de maison, palefrenier, cocher et travaille sur [illegible] [illegible] pour une habitation. [illegible]
NELLY, Alias MARY négresse âgée d'environ 40 [illegible], bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière [illegible] parfaitement garantie des vices et maladies prévus par la loi; excepté de sujets parfaitement [illegible]
MEUTON négre MENTE, [illegible] de Mary, il [illegible] sera vendu avec sa mère [illegible] d'environ 14 ans, [illegible] domestique de maison, garçon de [illegible] [illegible] [illegible] et parfaitement garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 9 mois de crédit en billets endossés à satisfaction [illegible] [illegible] et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement [illegible]
Les actes de vente par devant Carlos Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasin rue de Chartres No. 107.
SAMEDI prochain, 28 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera vendu: [illegible] [illegible]
[illegible]
26 nov—4

PAR DUTILLET & GUINAULT.
IL sera vendu jeudi prochain, 26 courant, à midi, à la Bourse de la rue St. Louis:
Henriette, négresse âgée d'environ 24 ans, [illegible] blanchisseuse, repasseuse et cuisinière [illegible] [illegible]
William, âgé [illegible] de 12 ans [illegible]
A [illegible], mulâtresse, de 37 ans [illegible]
[illegible]
Conditions—1/3 comptant, 1/3 [illegible] [illegible]
Vente par cellule de maison [illegible]

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu jeudi prochain, 26 courant, à 10 heures du matin au magasin [illegible] [illegible] un assortiment de [illegible] [illegible] de marchandises sèches [illegible] gères et du pays. Conditions à la vente. 24 nov

Vente sur [illegible] de la [illegible] rue [illegible]
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan, samedi 28 courant, à midi et demi, à l'Arcade Banks, pour le compte de qui il appartiendra:
[illegible]
[illegible]
Conditions comptant.
Aussi deux lots désignés par les numéros 7 et 8 [illegible] [illegible]
Conditions [illegible]
[illegible]

PROPRIÉTÉS DANS LA SECONDE MUNICIPALITÉ.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan, samedi le 28 courant, à midi, à l'Arcade Banks:
Cette belle maison d'entrepôt, en briques à trois étages [illegible] [illegible] rue du Canal, [illegible] [illegible] en face de la [illegible] [illegible] [illegible]
Conditions—L'acheteur se chargera du paiement [illegible] billets de $3500 dus le 16 septembre 1841 [illegible]
[illegible]
L'acte de vente par devant A. B. Cenas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 26 nov

JOLIE RETRAITE D'ÉTÉ, A LA PASSE CHRISTIANE.
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan, samedi 12 décembre, à midi, à l'Arcade de Banks, quatre jolis TERRAINS à la Passe Christiane, comme suit [illegible]
Le No. 1, mesure 87 pieds de face sur la [illegible] de profondeur, ayant une bonne maison [illegible]
Le No. 3, mesure 64 pieds [illegible] [illegible]
Le No. 4, mesure 45 pieds de face sur 45 arpents de profondeur [illegible]
[illegible]
Les sites sont des plus beaux et des plus sains qu'il y ait sur les lacs.
Pour de plus amples informations, voir le plan [illegible] au bureau des encanteurs.
Conditions—Un quart comptant, la reste à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs avec hypothèque jusqu'à final paiement.
Les actes de vente et autres seront passés par devant les juges de la Passe Christiane.

Succession de Marie Aleinide Capory [illegible] [illegible] de Pierre Reynaud.
PAR VICTOR DEJOUX, [illegible]
IL sera vendu le Mardi, prochain [illegible] à la Bourse St. Louis, [illegible] en vertu d'un ordre de vente de l'honorable [illegible] [illegible] Etat de la Louisiane, [illegible] [illegible]
[illegible]
Une négresse nommée EVELINA, âgée d'[illegible] environ 18 ans, sans garanti.
Conditions comptant. 26 nov—4

Vente positive de porcelaine, [illegible]
PAR J. A. BEARD & FERNET.
IL sera vendu à l'encan [illegible] jeudi, le [illegible] courant, à midi, à l'entrepôt de Mr. F. Laurau, [illegible] [illegible] pour le compte de qui il appartiendra:
75 [illegible]
75 caisses [illegible]
16 [illegible]
Conditions libérales.
Pour les détails voir les catalogues. 24 nov—4


PENSION PARTICULIÈRE POUR LES FAMILLES
Mme. [illegible] TEAU [illegible]
No. 6, rue [illegible], a deux [illegible] [illegible] vis-à-vis la Maison d'Etat, [illegible] [illegible] [illegible] Messieurs de grandes et belles chambres [illegible]

UNE bonne ouvrière en robes [illegible] de l'emploi pour la saison, ou à l'année, en s'adressant rue de Chartres, No. 63. [illegible] [illegible] [illegible] est capable, et elle a de bonnes recommandations.
11 nov—[illegible]

L'AGENT de [illegible], arrivé du Havre par le Rubicon [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
21 nov—19 [illegible] A. BARMANN

200 BARILS vieux WHISKEY, en magasin depuis dix mois, à vendre par [illegible]
20 nov—4

SARDINES à l'huile, etc—2000 boîtes sardines à l'huile, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
17 nov [illegible]

AUGUSTE MOLIER [illegible] [illegible]
HABILLEMENTS A LA MODE.
No. 28 Vieille Levée, entre Conti et Bienville.
[illegible] G & Co.
ON [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]